

Procès-verbal de la séance du 05/07/2021

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 11 | 13 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 06/07/2021
Et
Publication ou notification du :
06/07/2021

L'an 2021, le lundi 05 juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2021.

Présents : M. Bruno HUISMAN, Maire,
Mmes : Marie-Annick DOMINGUES, Gaëlle MINAUD-HERMOUET, Martine SALLON,
Gwenaëlle UGUEN, MM : Laurent de GAULLE, Eric DEFOSSE, Philippe MARION, William SCHLEGEL, Michel SOUTIF

Absents ayant donné procuration : Mme Anne SAGLIER ayant donné procuration à M. Bruno HUISMAN, M. Pascal GASQUET ayant donné procuration à M. Eric DEFOSSE

Absents : Mmes Sylvie PELC, Yasmina BOUFOUDI et M. Philippe MAUDET

A été nommée secrétaire : Mme Martine SALLON

OBJET DES DELIBERATIONS

SOMMAIRE

- 2021- 21- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE – ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET « ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE ».
- 2021- 22 – APPROBATION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES
- 2021- 23 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'ETE CULTUREL A VALMONDOIS
- 2021- 24 – PREEMPTION DES PARCELLES AB 00031 ET AD 0053

2021- 21- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE – ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET « ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du souhait du Comité syndical en date du 15 avril 2021 de modifier les statuts du SMDEGTVO et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « contribution à la transition énergétique » et/ou « Infrastructures de charge ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'APPROUVER les statuts modifiés et annexés à la présente délibération. Les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur.
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur.
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles :
 - Contribution à la transition énergétique
 - Infrastructures de charges
 - Energies renouvelables et efficacité énergétique
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normale, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

DECIDE d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » conformément à l'article 3.4 des statuts de la commune

DECIDE d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « infrastructures de charge » conformément à l'article 3.5 des statuts de la commune.

Vote pour : Unanimité

Votre contre : 0

Abstention : 0

2021- 22 – APPROBATION DES TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée et notamment son article 23,

Vu la délibération DCM2020-04 du 26 mai 2020 relative à la délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Monsieur le maire expose que quelques parents des communes avoisinantes demandent que leurs enfants soient accueillis à l'école de Valmondois, et que ces demandes rendent nécessaire de préciser les conditions d'octroi des dérogations éventuelles permettant cet accueil ;

Considérant que le Service de Gestion Comptable demande de confirmer par une délibération définissant ces conditions de manière rationnelle et transparente, et de fixer à cette occasion les tarifs des services périscolaires à acquitter par les parents des enfants concernés.

| | COÛT HORAIRE | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
|--|--------------------------|-----------------|---------------------|
| ACCUEIL EN GARDERIE | Matin | 1,80 € | 3,00 € |
| | Soir | 2,50 € | 5,00 € |
| | Après l'étude surveillée | 2,20 € | 3,00 € |
| ETUDE SURVEILLEE | Coût par jour | 1,00 € | 2,00 € |
| Classes ou sorties liées à un projet pédagogique | Coût par jour | Selon le projet | Selon le projet |

Vote pour : Unanimité

Votre contre : 0

Abstention : 0

2021- 23 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR L'ETE CULTUREL A VALMONDOIS

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT,

Vu le Budget,

Vu la délibération DCM2020-04 du 26 mai 2020 relative à la délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Considérant que la municipalité propose un programme pour l'été culturel en présentant le projet suivant avec 2 volets complémentaires :

- Le premier volet, conçu et réalisé par une vidéaste valmondoisienne, et faisant appel à plusieurs artistes du village est un Festival numérique, du type mini "Atelier des Lumières", montrant comme une promenade immersive, des photos retravaillées de paysages et de forêts patrimoniales du Vexin. Ce spectacle est prévu pour être inauguré au cours des journées du Patrimoine, les 18 et 19 septembre 2021 dans la salle municipale "Foyer Honoré Daumier".
- Le second volet est la présentation d'une rétrospective des artistes présents depuis l'ouverture à la Villa Daumier, lieu d'exposition d'art contemporain qui assure la visibilité et la promotion de peintres et de plasticiens de photographes, de très grande qualité. Il s'agit d'un travail collectif entre 6 artistes de la Villa Daumier et les enfants de l'école Robert Hoffman.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile-de-France pour contribuer au projet « Eté culturel à Valmondois ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote pour : Unanimité

Votre contre : 0

Abstention : 0

2021- 24 – PREEMPTION DES PARCELLES AB 00031 ET AD 0053

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L. 2242-1 ;

Vu le code rural,

Vu le Budget,

Vu la délibération DCM2020-04 du 26 mai 2020 relative à la délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal,

Vu la convention de veille liant la SAFER et la commune de Valmondois ayant pour objet de définir les conditions d'intervention de l'EPF du Val d'Oise pour l'acquisition des biens immobiliers, à l'amiable, par délégation du droit de préemption urbain, ou dans le cadre de procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) à mettre en place et les conditions de gestion de ces biens et de leur rachat par la commune ou son substitut désigné par elle.

Considérant la volonté de la commune de soutenir la préemption de la SAFER relative aux parcelles AB 00031 et AD 0053 au prix de 2 400,00€ (hors frais SAFER et frais notariés) ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la préemption des parcelles AB 00031 et AD 0053 par la SAFER au prix de 2400,00€ (hors frais SAFER et frais notariés) ;

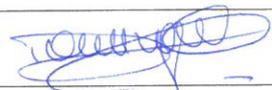
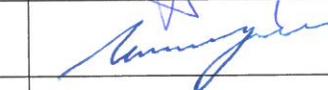
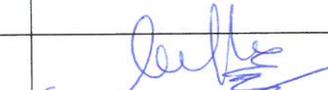
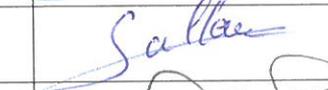
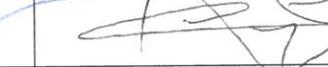
AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents afférents relative à ladite préemption.

Vote pour : Unanimité

Votre contre : 0

Abstention : 0

Séance du Conseil municipal du 24/03/21.....

| NOM ET PRÉNOM | Signature | NOM ET PRÉNOM | Signature |
|------------------------|---|------------------------|---|
| HUISMAN Bruno |  | BOUFOUDI Yasmina | |
| DEFOSSE Eric |  | DOMINGUES Marie-Annick |  |
| UGUEN Gwenaelle |  | MAUDET Philippe | |
| De GAULLE Laurent |  | PELC Sylvie |  |
| SAGLIER Anne | | | |
| SOUTIF Michel |  | | |
| MINAUD-HERMOUET Gaelle | | | |
| SCHLEGEL William |  | | |
| MARION Philippe |  | | |
| SALLON Martine |  | | |
| GASQUET Pascal |  | | |